de l'état physique du père et de la mère relativement au sexe et à la ressemblance, insérées dans les *Annales des sciences naturelles*.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-Adolphe-Edouard-François), médecin et homme politique français, né à Buzareingues (Aveyron) en 1805. Il est fils du précédent. Son père, physiologiste distingué, l'envoya étudier successivement la médecine à Montpellier et à Paris, où il fut reçu docteur en 1832. Depuis vingt ans il exerçait l'art médical lorsque, grâce au patronage du gouvernement, les électeurs de la 1re circonscription de l'Aveyron l'envoyèrent siéger au Corps législtif. Réélu en 1857 et en 1863 au même titre, il vota constamment avec cette majorité complaisante et servile, qui s'en rapportait en tout à « la sagesse de l'empereur. » Lors des élections de 1869, comme le gouvernement lui-même, cédant à la pression de l'opinion publique, entrait dans la voie des réformes, ce ne fut plus comme candidat officiel, mais comme candidat constitutionnel conservateur qu'il brigua la députation, et, encore une fois, son mandat lui fut renouvelé. La révolution du 4 septembre 1870, en brisant l'Empire, l'a fait rentrer dans la vie privée. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans la *Revue médicale*, la *Revue d'agriculture*, les *Annales des sciences naturelles*, etc., on lui doit : *Considérations sur les maladies cutanées et sur une nouvelle manière d'employer le goudron dans le traitement du prurigo* (Paris, 1832, in-8°); *Essai sur le mécanisme des sensations, des idées et des sentiments* (Paris, 1848, in-8°), en collaboration avec son père.

GIROUETTE s. f. (ji-rou-è-te — du lat. *gyrare*, tourner). Appareil formé d'une plaque légère, placée de champ, mobile autour d'un axe vertical, en un lieu élevé, dans le but d'indiquer la direction du vent par celle qu'elle prend elle-même : *Tourner comme une* GIROUETTE. *Grincer comme une* GIROUETTE *rouillée. Les hommes sont comme des* GIROUETTES, *qui ne se fixent que lorsqu'elles sont rouillées.* (Volt.)

— Fam. Personne qui change très-souvent et très-facilement d'opinion ou de parti : *Ne m'en parlez pas, c'est une* GIROUETTE. *L'être nécessairement éternel ne peut être une* GIROUETTE. (Volt.) *Ce n'est pas la* GIROUETTE *qui change, c'est le vent.* (C. Desmoulins.)

— Mar. Bande d'étoffe cousue dans l'équinette, au sommet des mâts, et qui indique la direction du vent.

— **Encycl.** *Droit de girouette.* La faculté de surmonter d'une *girouette* le pignon de son logis était-il un droit exclusivement seigneurial, ou, en tout cas, une distinction ou une prérogative nobiliaire? Les gens de roture avaient-ils la latitude d'établir des *girouettes* au point culminant de la toiture de leur maison? Ces frivoles questions étaient chaudement débattues par les jurisconsultes du XVIIe siècle; les parlements rendaient des arrêts en sens divers, et la jurisprudence avait peine à se fixer. Dans la société hiérarchisée de l'ancien régime, les signes extérieurs de prééminence étaient nombreux entre les castes, les individus et les corporations. Les corps de métiers avaient les leurs, dont ils se montraient tout aussi jaloux que les gentilshommes l'étaient de leurs privilèges. Un arrêt du parlement de Grenoble, à la date du 22 février 1659, entra dans des voies égalitaires pour le temps, en décidant que la *girouette* pouvait décorer le pignon du vassal de même que la tourelle seigneuriale. Cet arrêt ne mit point fin aux discussions. Ferrière et avec lui Cambolas réclamèrent pour la *girouette* carrée. La *girouette* en cette forme, en effet, participait de la bannière, dont elle figurait un diminutif, et les chevaliers bannerets avaient seuls le droit d'en orner le toit de leur manoir; les simples chevaliers devaient se contenter d'une *girouette* en pointe, qui ne représentait qu'un simple pennon.

Girouettes (DICTIONNAIRE DES), ou *Nos contemporains peints d'après eux-mêmes, ouvrage dans lequel sont rapportés les discours, proclamations, chansons, extraits d'ouvrages écrits sous les gouvernements qui ont eu lieu en France depuis vingt-cinq ans, et les places, faveurs et titres qu'ont obtenus dans les différentes circonstances les hommes d'Etat, gens de lettres, généraux, artistes, sénateurs, chansonniers, évêques, préfets, journalistes, ministres, etc.*, par une société de *Girouettes;* orné d'une gravure allégorique (Paris, A. Eymery, 1815, 1 vol. in-8°). Tel est, dans sa naïve étendue, le titre d'un ouvrage devenu aujourd'hui très-rare et qui produisit, quand il parut, une sensation telle que, en quelques jours, trois éditions furent écoulées. C'est que jamais on n'avait mieux montré à quel point peut atteindre la vénalité humaine. Le *Dictionnaire des girouettes* fut attribué d'abord à Beuchot, le savant bibliographe, le patriote éprouvé, et l'erreur était d'autant plus excusable qu'il avait donné, l'année précédente, quelque chose d'analogue. Lors de la première rentrée des Bourbons, il avait publié un très-curieux monument de l'impudence humaine sous le titre de : *Oraison funèbre de Buonaparte par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon ou ailleurs.* C'était un recueil des basses adulations prodiguées à Napoléon par ses très-humbles et très-fidèles serviteurs et sujets au temps de sa puissance, devenus, immédiatement après sa chute, ses plus insolents insulteurs. Le *Dictionnaire des girouettes* fut sans doute inspiré par la brochure de Beuchot, mais celui-ci resta complétement étranger à cet ouvrage. Il fut dû tout entier au comte César de Proisy d'Eppes, lequel, scandalisé de toutes les apostasies qui s'accomplissaient sous ses yeux, conçut l'idée de consigner par lettre alphabétique, sous le titre de : *Dictionnaire des girouettes*, les paroles et les actes de tous les personnages qu'il avait vus passer sans vergogne du drapeau tricolore au drapeau blanc. Chaque nom est accompagné d'un nombre de girouettes proportionné aux évolutions de celui à qui il appartient.

Quelques-unes de ces notices sont très-piquantes, et surtout d'une exactitude indiscutable. Nous citerons les suivantes, prises au hasard :

FÉLETZ ou *FÉLÉS* ⚑⚑⚑⚑⚑, comme on voudra, l'un des rédacteurs du *Journal de l'Empire* ou *des Débats*, disait la messe avant la Révolution, et édifiait tous les fidèles autant par ses pieux discours que par son exemple; depuis la Révolution, ayant quitté la soutane, il s'est mis aux gages des propriétaires du *Journal des Débats*, à 100 francs l'article, ce qui est un peu cher à la vérité; mais on ne peut jamais payer assez un abbé plus savant que Desfontaines, plus spirituel que Fréron et plus piquant que Geoffroy. Le traitement de journaliste lui ayant paru trop mesquin, il a sollicité et obtenu, sous Napoléon, la place de conservateur de la bibliothèque Mazarine, où l'on peut à l'aise faire le métier de chanoine.

On avait cru qu'au retour de l'auguste famille des Bourbons en France, M. l'abbé reprendrait sa soutane; on s'est trompé. M. Féletz continue de rédiger le *Journal des Débats*, et de conserver sa place de bibliothécaire, en dépit des auteurs, des artistes, et surtout des philosophes, qui n'aiment point les renégats.

FOUCHÉ (de Nantes), ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, professeur de la congrégation de l'Oratoire, avant la Révolution; député de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, représentant du peuple. Admis au sénat, le 27 fructidor an X; nommé par l'empereur grand-aigle de la Légion d'honneur, duc d'Otrante, ministre de la police générale de l'Empire. Bonaparte tombe de l'île d'Elbe à Paris; le duc d'Otrante reprend de nouveau les rênes de la police. Il est nommé membre de la Chambre des pairs (*décret impérial* du 4 juin 1815), président de la commission du gouvernement provisoire. Le roi rentre dans Paris le 8 juillet suivant; le duc d'Otrante est nommé ministre secrétaire d'Etat de la police du royaume. Le roi signe son mariage avec Mlle de Castellane (juillet 1815).

Au mois d'août suivant, le collége électoral le nomme membre de la Chambre des députés.

GUÉROULT l'aîné ⚑⚑⚑⚑, chef de l'Ecole normale, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion, a toujours aimé à cumuler les places, et en cumule tant que faire se peut, surtout lorsqu'elles sont de quelque revenu. Il a joint à celles-ci, tantôt celle de *conseiller titulaire de l'Université impériale*, tantôt celle de *conseiller au conseil royal de l'instruction publique*, avec 10,000 ou 12,000 fr. de revenu (*ordonnance du roi*, du 17 février 1815), et tantôt enfin celle de *conseiller titulaire de l'Université impériale* (*décret impérial* du 31 mars 1815), suivant les circonstances *impériales* ou *royales*. Personne n'a jamais moins tenu à ces choses-là que M. Guéroult.

MÉJAN (Maurice) ⚑⚑⚑⚑⚑⚑, avocat en la cour de cassation *império-royo-império-royale*.

Il fait hommage de son recueil des *Causes célèbres* au vice-roi d'Italie; il reçoit en échange une marque de souvenir de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, février 1809.)

Même hommage à la princesse de Lucques et de Piombino, sœur de l'empereur : M. Méjan reçoit en échange une marque de bienveillance de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, mars 1809.)

Même hommage à S. A. E. le prince primat : M. Méjan reçoit en échange une tabatière ou une bague de Son Altesse Eminentissime. (*Journal de l'Empire*, du 26 juin 1809.)

Même hommage au grand-duc de Bade : M. Méjan reçoit en échange une tabatière de Son Altesse. (*Journal de l'Empire*, du 21 août 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Saxe : M. Méjan reçoit en échange une médaille d'or de Sa Majesté. (*Journal de l'Empire*, du 17 décembre 1809.)

Même hommage à S. M. le roi de Hollande : M. Méjan reçoit une tabatière de Sa Majesté. (*Journal de l'Empire*, du 20 janvier 1809.)

Hommage du *Procès de Louis XVI* à S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. (*Moniteur*, 1814.) Nous ne savons ce que M. Méjan a reçu en échange.

Pareil hommage du susdit ouvrage au roi de Prusse (*Journal de Paris*, 12 août 1815), et M. Méjan reçoit..... une lettre très-honorable de Sa Majesté.

Et toujours, toujours des hommages; et toujours, toujours des marques honorables de souvenir et de bienveillance voilà ce qu'on appelle un auteur bien encouragé.

Nous n'avons rapporté encore qu'une partie de tous ces hommages faits par M. l'avocat Méjan à *quelques* puissances du globe. On observera néanmoins que ce monsieur doit avoir reçu beaucoup de tabatières, et nous l'en félicitons, surtout s'il prend du tabac; car

Ne saurait-on que dire, on prend sa tabatière;
Soudain à gauche, à droite, et devant, et derrière,
Gens de toute façon, connus et non connus,
Pour y demander part, sont les très-bien venus...

FONTANES (Louis) ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑. Avant la Révolution, il était poëte de son métier, et il publia une traduction de l'*Essai sur l'homme*, de Pope, et, quelques années après, le *Verger*, poëme; en 1789, il fut poëte lauréat; il avait adressé de petits vers musqués à Mlle Desgarcins, comédienne du Théâtre-Français.

Ces vers, imprimés d'abord dans l'*Almanach des Muses*, avaient été reproduits, en 1813 ou 1814, dans un recueil de pièces. M. Fontanes obtint de la censure qu'on retranchât cette pièce du recueil. La Révolution arrivée, M. Fontanes se fit journaliste et rédacteur de pétitions; il travaillait, en 1789 et 1790, au *Modérateur*, et, en 1794, sous le règne de la Terreur, lorsque les Lyonnais voulurent implorer la clémence de la Convention, la fonction principale en fut confiée au nommé Changeux de Bourges, qui parut, avec deux compagnons d'ambassade, muni d'une harangue pleine d'art et de cajolerie, *qu'avait composée le poëte Fontanes* de Paris, retiré pour lors à Lyon. Après la Terreur, M. Fontanes se contenta de la place modique de professeur à l'école des Quatre-Nations. En cette qualité, il prononça un discours, et il disait, au nom de ses collègues et au sien :

« Les professeurs ont dès longtemps consacré leur vie entière à des études qui s'allient naturellement aux vertus que les peuples libres ont le plus d'intérêt d'honorer et d'entretenir. L'amour du travail et de la gloire, la simplicité dans les mœurs, l'indépendance dans les opinions, une indifférence presque générale pour toutes les places qui ne donnent que du crédit et des richesses, tels sont les traits qui distinguent les esprits nés pour les arts, les lettres et la philosophie. De pareils hommes, devenus les instituteurs de la génération nouvelle, sont intéressés à lui transmettre fidèlement les vrais principes de la liberté. La liberté est nécessaire à leur pensée; ils l'invoquaient même en présence du trône, et, sans doute, on ne doit pas craindre qu'ils deviennent les ennemis d'un système de gouvernement plus favorable aux progrès de toutes les connaissances humaines. »

On nous pardonnera de citer encore la péroraison de ce discours :

« Paris sera toujours le centre de la politesse et des lumières de l'Europe : il agrandira encore son influence, il dominera par les triomphes paisibles de l'opinion, comme par ceux des armes et de la victoire; il verra le *génie républicain* reculer les bornes de tous les arts qui l'ont enrichi depuis un siècle; il va devoir enfin une gloire et des richesses inépuisables aux prodiges de l'éducation renouvelée. »

Lorsque l'on apprit en France la mort de Washington, ce fut Louis Fontanes qui fut chargé d'honorer sa mémoire; et, en effet, il prononça son éloge funèbre dans le temple de Mars, le 20 pluviôse an VIII. Ce petit morceau admirable est devenu rare et très-recherché :

« Quel Français, s'écrie l'orateur, quel Français doué d'une imagination sensible ne se rappelle avec transport le premier moment où la renommée nous annonça que la liberté relevait ses étendards chez les peuples de l'Amérique? L'ancien monde, courbé sous le poids des vices et des calamités qui accablaient sa vieillesse, retrouva quelque enthousiasme, et tourna les yeux vers ces régions lointaines où semblait commencer une nouvelle époque pour le genre humain. »

Malgré le succès de ce discours, M. Fontanes se mit aux gages des libraires; il entreprit, et l'on fit annoncer sous son nom, une édition des *Œuvres* de Rollin; mais il renonça à ce projet, ayant été nommé membre du Corps législatif. Ce fut le prélude des honneurs qui devaient pleuvoir sur lui : le Corps législatif le choisit pour son président.

Il serait difficile de décider par quel prince M. Fontanes, comte de l'Empire, a été le plus comblé de faveurs.

Le 7 février 1810, l'empereur le nomma sénateur; le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France.

Le 14 juin 1804, l'empereur le nomma commandant de la Légion d'honneur; le 17 février 1815, le roi le nomma grand officier de la susdite Légion.

Grand maître de l'Université *impériale* sous l'un, grand maître de l'Université *royale* sous l'autre, il loua si bien les deux chefs de gouvernement, qu'on défierait la plus habile *girouette* de notre siècle de distinguer lequel de ces deux chefs M. Fontanes voulait réellement le plus louer.

Tantôt il disait à l'empereur :

« Sire,

» L'Université, que les monarques vos prédécesseurs appelaient leur fille aînée, doit partager vivement la joie que le retour de Votre Majesté fait naître dans tous les cœurs. Elle se félicite en ce moment de porter au pied du trône les hommages et les vœux d'une génération entière, qu'elle instruit dans ses écoles à vous servir et à vous aimer.

» Oui, sire, l'Université fondée par Charlemagne, relevée par Napoléon, mille ans après son premier fondateur, ne peut oublier devant ces deux grands noms les saints engagements qu'elle a contractés envers le trône et la patrie. Son origine et son antiquité lui rappellent tous ses devoirs, dont le premier est de faire des sujets fidèles. Sage dépositaire des vieux principes, elle parle au nom des siècles et de l'expérience. Elle fut et sera toujours en garde contre ces nouveautés hardies et ces systèmes désastreux qui l'entraînèrent dans la ruine universelle avec toutes les institutions monarchiques. . . . .

» ..... Permettez, sire, qu'elle détourne un moment les yeux du trône que vous remplissez de tant de gloire, vers cet auguste berceau où repose l'héritier de votre grandeur. Toute la jeunesse française environne avec nous de ses espérances et de ses bénédictions cet enfant royal qui doit la gouverner un jour. Nous le confondons avec Votre Majesté dans le même respect et dans le même amour. Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes comme à vous-même. . . . .

» Combien, sire, les mémorables exemples que vous donnez seront utiles à nos leçons! Autrefois, pour élever l'imagination de la jeunesse, on lui parlait des grands hommes des temps passés; aujourd'hui, le siècle présent a dans vous seul ce qu'on admirait en eux de plus héroïque. En développant les prodiges de l'antiquité, nous y joindrons ceux de votre règne. Jamais l'enfance et la jeunesse n'auront entendu d'aussi merveilleux récits, et leurs cœurs palpiteront d'enthousiasme à votre nom.

» Quand la paix conquise aux bords du Danube, par de nouvelles victoires, a désarmé le continent, qu'il nous soit permis, au retour du Père de la patrie, de reposer un moment ses regards sur le spectacle aimable de tant de jeunes talents qui croîtront pour le service de l'Etat. L'Université paraît, en quelque sorte, devant vous, environnée de ces générations naissantes dont elle redevient la mère, elle vous porte les bénédictions et les vœux de tous les enfants qui peuplent ses écoles. Vous devez trouver quelque douceur à l'expression de ces sentiments; ils ont la vérité de ce premier âge où tout est sincère.

» Sire, Votre Majesté veut remettre en honneur les bonnes études. La voix de toutes les familles s'élève pour vous remercier de ce bienfait. Nous consacrerons les travaux de notre vie à seconder ces vues paternelles, et tandis qu'on portera devant votre char de triomphe les dépouilles des nations vaincues, nous viendrons vous offrir ces pacifiques trophées des sciences, des lettres et des arts, qui seront toujours les amis de votre puissance, puisqu'ils ont besoin de la gloire et ne peuvent fleurir que sous ses auspices. (Extrait du discours prononcé à Sa Majesté le 16 novembre 1809.)

Tantôt il disait au roi :

« Sire,

» L'Université de France ne s'approche qu'avec la plus vive émotion du trône de Votre Majesté. Elle vous parle au nom des pères qui ont vu régner sur eux les princes de votre sang et qui lui ont confié l'espoir de leur famille; elle vous parle au nom des enfants qui vont croître désormais pour vous servir et pour vous aimer.

» Les plus touchants souvenirs protégent auprès de vous l'Université; les plus légitimes espérances garantissent la durée de ces écoles.

» Sire, votre seule présence a déjà rapproché tout ce qui fut et tout ce qui doit être. Les Français de tous les âges n'ont plus qu'un même esprit sous un roi français. Les vertus royales, apanage de votre auguste maison, feront bientôt oublier les temps douloureux qui s'écoulèrent loin de vous. . . . .

. . . .

» .... Aujourd'hui, la religion et la morale, s'appuyant avec sécurité sur le sceptre héréditaire de saint Louis, donneront, du haut du trône, des exemples tout-puissants; il ne sera plus difficile de rappeler les cœurs vers ces grands principes si nécessaires après de si longues calamités, et qui font le bonheur des individus comme la force des Etats.

» Sire, on ne pourra parler de Votre Majesté à la jeunesse, sans publier les merveilles et les bienfaits de ce Dieu qui protége toujours la France, puisqu'il vous ramène sur le trône de vos pères. » (*Journal des Débats*, du 5 mai 1814.)

Et les chansonniers, et les poëtes, quelles jolies girouettes!

BARRE ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, *RADET* ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑, *DESFONTAINES* ⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑⚑. Il est difficile de séparer le nom de ces messieurs; et, comme l'a fort bien dit un de nos confrères, puisque ce sont trois têtes dans une perruque, il faut laisser ce triumvirat chantant tel qu'il désire être, c'est-à-dire inséparable. Jamais ces bons et vieux chansonniers n'ont laissé échapper la moindre occasion de faire une pièce sur les circonstances. Nous nous contenterons de citer la *Girouette de Saint-Cloud*, pièce en l'honneur de la journée du 18 brumaire; la *Pièce*

curieuse, faite en l'honneur de la bataille de Marengo; la *Tapisserie de la reine Mathilde*, où l'on célébrait d'avance les exploits que Bonaparte devait faire dans sa descente en Angleterre en 1805 (descente projetée, et qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'il a effectuée en 1815); le *Rêve* ou la *Colonne de Rosbach* (1806); l'*Hôtel de la Paix, rue de la Victoire, à Paris* (1809).

D'autres, que l'auteur a oubliés, et qui avaient mis tout leur enthousiasme à célébrer la naissance du roi de Rome, ne se montrèrent pas moins enthousiastes quand il s'agit de chanter le retour des Bourbons.

Nous sommes en 1811 :

Ah! quel bonheur! ah! quelle ivresse!
Français, chantons, dansons, buvons;
Que dans ce beau jour d'allégresse
Sautent les cœurs et les bouchons.
Le ciel comble notre espérance;
L'air retentit du plus doux son...
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Ratapon;
Les cœurs ont, dans toute la France,
Compté cent un coups de canon :
C'est un garçon!

Je sens redoubler mon ivresse.
Quand je pense à notre empereur;
Il aura pleuré de tendresse;
Soyons heureux de son bonheur!
C'est le plus beau jour de sa vie
Que nous annonce le canon...
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Ratapon;
Je crois l'entendre qui s'écrie
En baisant son joli poupon :
C'est un garçon!

. . . .

Je sais bien qui tout bas enrage :
Anglais, à l'esprit si subtil,
Cet enfant de Mars est, je gage,
Pour vous un fier poisson d'avril.
De notre fortuné rivage
Quand vous entendrez le canon,
Pon, pon, pon, pon, pon, pon,
Ratapon;
Vous direz : Goddem! quel tapage!
Ce bruit n'annonce rien de bon :
C'est un garçon!

1814 arrive. Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. Le chansonnier s'est à peine aperçu de la disparition de ceux qu'il fêtait la veille; il chante par goût, par métier, il chante toujours; la rime de l'ancienne chanson peut servir à la chanson nouvelle :

Au son bruyant du canon
Succède un bruit plein de charmes :
C'est le joli carillon
Des cloches et du bourdon :
Bon, bon, c'est un Bourbon
Qui vient essuyer nos larmes;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

Avec la *conscription*
On décimait nos familles,
Et plus d'un brave luron
Mourait loin de son tendron.
Bon, bon, mais un Bourbon
Marira toutes nos filles;
Bon, bon, car un Bourbon
Est toujours bon.

. . . .

Armés tous d'un vieux flacon,
Avec gentille compagne,
En dansant un rigodon,
Faisons gaîment bond sur bond.
Bon, bon, pour un Bourbon
Sablons bourgogne et champagne;
Bon, bon, puisqu'un Bourbon
Est toujours bon.

Mais, en fait de palinodie, nul ne pourra jamais égaler le clergé. On connaît les apostasies politiques du cardinal Maury et sa vile adulation pour le maître, quel qu'il fût. Pour celui-ci, il n'est pas besoin de preuves à l'appui. Donnons plutôt quelques extraits d'une lettre adressée par l'ancien évêque de Montpellier à M. Cousin de Grainville, son ancien vicaire général, baron de l'Empire, évêque suffragant de Cahors, etc., qui lui avait envoyé en Angleterre un exemplaire de son mandement en faveur des Bourbons, — après le retour de ceux-ci, bien entendu. Ces extraits montreront à quel degré de bassesse étaient descendus certains prélats.

« Monseigneur,

» Vous ignoriez, sans doute, l'état d'infirmité auquel l'âge et le malheur m'ont réduit sous un ciel étranger, lorsque vous m'avez témoigné votre douloureuse surprise de ne m'avoir pas retrouvé à Paris, avec ceux de mes illustres confrères qui ont eu l'honneur d'y suivre le meilleur des rois. Il n'est que trop vrai que je n'ai pu l'accompagner que de mes regrets et de mes vœux les plus sincères : je touche à ma fin, et la terre hospitalière qui me sert d'asile depuis tant d'années sera bientôt mon tombeau. J'y descendrai sans peine, puisque mes yeux, avant de se fermer, auront vu le rétablissement des Bourbons, que l'Europe entière célèbre par des acclamations et des fêtes. Vous dépeignez au mieux cette allégresse universelle dans le mandement à ce sujet que vous m'avez adressé, et dont je vous remercie. Ma satisfaction serait complète si je pouvais croire à la sincérité des sentiments que vous y professez. Mais comment concilier la parole d'aujourd'hui avec celle d'hier? Comment pouvez-vous passer de l'outrage à l'éloge, du mépris à la vénération, de la haine à l'amour? Est-ce donc un des priviléges de l'Eglise gallicane *moderne* de changer de principes et de langage comme de soutane et de rochet?

» Permettez, Monseigneur, que je vous oppose à vous-même. Tous vos mandements sont sous mes yeux : un Anglais, longtemps prisonnier dans votre diocèse, me les a apportés. Et ce qui m'afflige davantage, c'est qu'il m'a donné sur votre vie épiscopale des détails que je voudrais ignorer.

» Comment voulez-vous que la France croie que *le retour des Bourbons a toujours été l'objet constant de vos vœux*, ainsi que vous avez osé l'assurer publiquement à Monseigneur le duc d'Angoulême, tandis que vous aviez publié dès le commencement de votre épiscopat : « Il n'est point de monarchie éternelle; il n'appartient qu'à Napoléon, héros constamment » invincible, de fonder une nouvelle dynastie?» Et lors de sa nomination à l'Empire : « Le » voilà donc rempli, N. T.-C. F., le vœu que » vous formiez de concert avec nous, ce vœu » trop longtemps comprimé par la crainte, et » que la crainte a fait éclater sur tous les » points de l'Empire! La divine miséricorde » vous donne un empereur digne de vous gouverner, parce qu'il est un sage; capable de » vous protéger, de vous défendre, parce qu'il » est un héros..... Il monte paisiblement sur » le trône, sans trouble et sans secousse; ainsi » s'est accompli cet oracle de l'Esprit saint : » *Le Tout-Puissant frappe les rois quand il* » *veut châtier les peuples*..... Vous prierez pour » la stabilité d'un gouvernement paternel qui » travaille efficacement à vous rendre heureux..... L'Eglise recouvre un fils aîné qui » saura défendre ses autels. Son auguste famille lui donnera des successeurs qui professeront la même foi et hériteront du même » zèle..... Puisse le sceptre ne sortir de sa » maison que quand celui qui est l'attente des » nations viendra juger souverainement les » vivants et les morts. » (*Mandement du 6 septembre* 1813.)—« Ce qui le distingue de ses prédécesseurs, c'est qu'il ne vient pas se briser » contre l'écueil ordinaire et fatal de l'adulation et de la volupté..... Il semble que le » Tout-Puissant ait dit à Napoléon, comme à » Cyrus : *Je vous précéderai dans toutes vos* » *voies..... C'est peu, je vous donnerai en partage la sagesse dont j'avais doué Salomon.....*» (*Mandement du 23 mai* 1813). Vous lui adressez ailleurs ces paroles prophétiques : « Vous » verrez votre postérité s'accroître et se multiplier jusqu'à la quatrième génération. Le » nombre de vos jours excédera les bornes » ordinaires de la vie, et quand vous descendrez du trône que vous avez relevé par votre » sagesse et affermi par votre valeur, vous » recevrez dans les cieux une autre couronne, » préférable à celle que vous laisserez sur la » terre.....» (*Mandement du 9 septembre* 1810.) C'est bien là, Monseigneur, ce que vous lui souhaitez; mais c'est ce qu'il n'aura ni dans ce monde ni dans l'autre. »

» Dans toutes ces effusions du zèle le plus ardent, le plus outré, en est-il une seule en faveur des Bourbons? ou plutôt ne sont-elles pas toutes dirigées contre eux? Vous en avez donc menti au Saint-Esprit, quand, dans la cathédrale de Montauban, vous avez donné au prince une assurance qui n'était ni dans votre cœur ni dans vos écrits. Mais, s'il est vrai que vous ayez toujours été dévoué à cette auguste famille, pourquoi, lors du *Te Deum* que vous fîtes chanter, ne montâtes-vous pas en chaire pour y publier votre mandement? Pourquoi ne fîtes-vous pas, pour votre roi légitime, *l'objet constant de tous vos vœux*, ce que vous aviez fait pour un tyran, en paraissant extraordinairement dans cette chaire pour y prêcher la *conscription*, et exhorter les mères de familles à envoyer leurs enfants à la guerre pour soutenir ses usurpations? Vous auriez craint, sans doute, de paraître y faire amende honorable. »

Le *Dictionnaire des Girouettes* donna à Beuchot l'idée d'en faire, pour ainsi dire, la contre-partie sous le titre de : *Dictionnaire des Immobiles, par un homme qui, jusqu'à présent, n'a rien juré et n'ose jurer de rien.* Beuchot ne prend le mot *immobile* que dans un sens tout favorable et par opposition à *girouette;* ses *Immobiles*, en effet, ne sont que de fermes et généreux citoyens, tels que La Fayette, Daunou, Clavier, Doulcet, de Pontécoulant, Grégoire, etc. Son livre devait être nécessairement plus court que celui de César de Proisy; aussi l'ouvrage de ce dernier a-t-il 501 pages, tandis que celui de Beuchot n'en compte que 38.

GIROUETTÉ, ÉE adj. (ji-rou-è-té — rad. *girouette*). Blas. Se dit d'un château, d'une tour, dont le toit est surmonté d'une girouette : *Vieux-Chastel de Kergrist : D'azur, au château* GIROUETTÉ *d'or.* ‖ Se dit d'un vaisseau dont le mât est surmonté d'une girouette : *De Navières : De gueules, au navire d'or, équipé d'argent*, GIROUETTÉ *d'azur, voguant sur une mer du même.*

GIROUILLE s. f. (ji-rou-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire de la carotte et du panais.

GIROULE s. f. (ji-rou-le). Bot. Syn. de GIROLE.

GIROUST (François), compositeur français, né à Paris en 1730, mort en 1799. Il débuta dès l'âge de sept ans comme enfant de chœur à l'église métropolitaine de Paris. Sa trace dans l'histoire musicale disparaît jusqu'en 1768, époque où on le retrouve maître de chapelle à Orléans. Cette même année, il remporta une double médaille d'or dans un concours de composition musicale. Ce succès le fit appeler à Paris, où on lui confia la direction de la chapelle des Innocents. Louis XVI, à son avénement, le nomma surintendant de la musique royale et maître de sa chapelle. Giroust composa plusieurs motets et des oratorios, qui furent exécutés au Concert spirituel, entre autres, le *Passage de la mer Rouge*. Un opéra, intitulé *Télèphe*, qu'il écrivit pour l'Académie royale de musique, ne put être représenté. On prétend que, pendant la Révolution, Giroust composa des chants patriotiques. Aucune de ses œuvres de ce genre ne nous est connue.

GIROUST (Jacques-Charles), homme politique français, né à Nogent-le-Rotrou en 1749, mort en 1836. Juge au tribunal de sa ville natale au commencement de la Révolution, il fut élu dans le département d'Eure-et-Loir député à l'Assemblée législative (1791), puis membre de la Convention (1792), se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la reclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix, s'attacha au parti des girondins et fut décrété d'arrestation pendant la Terreur. Réintégré dans ses fonctions législatives quelque temps après le 9 thermidor, il remplit une mission près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, devint membre du conseil des Cinq-Cents en 1795, et fut nommé, après le coup d'Etat du 18 brumaire, président du tribunal civil de sa ville natale. Giroust a publié plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Une erreur ou mille et mille erreurs évitables ou inévitables, etc.* (Nogent, 1816); *Essai sur l'histoire de la Bourbonnaise de Mahon, près de Nogent-le-Rotrou* (1832, in-8°); *De l'ordre judiciaire* (in-18).

GIROUX (André), peintre français, né à Paris en 1801. Il envoya, à dix-huit ans, au Salon de 1819, des toiles de genre, qui prouvaient tout au moins des dispositions exceptionnelles. Il entra ensuite dans l'atelier de Thibault, paysagiste classique et ennuyeux, et fréquenta en même temps l'Ecole des beaux-arts. Il obtint le premier grand prix de paysage historique en 1825. Citons par ordre chronologique les meilleurs morceaux de son œuvre : *Orphée et Eurydice*, *Capri*, *Site agreste de la Sabine*, le *Berger de Casaprota*, *Sixte-Quint*, les *Bohémiennes dans la campagne de Subiaco*, de 1826 à 1831, lithographiés plusieurs fois depuis; les *Chalets*, les *Alpes françaises*, les *Ruines de Restichloss*, etc., etc. (1837-1850); le *Souvenir du ravin de Golling* (Autriche), tableau très-remarqué au Salon de 1863; la *Vallée du Grésivaudan* (1866); la *Vallée de la Dranse* (1868), etc.

GIRS (Gilles ou Eggert-Laurent), historien suédois, mort en 1639. Il fut successivement précepteur des pages de Gustave-Adolphe, employé à la chancellerie et aux archives royales, et enfin, assesseur à la cour d'appel de Stockholm (1635). Il a laissé, outre des traductions suédoises d'ouvrages latins, des ouvrages historiques qui ont été publiés après sa mort : *Chroniques de Gustave Ier et de Eric XIV* (Stockholm, 1670, in-4°); *Chronique de Jean III* (Stockholm, 1745, in-4°).

GIRTANNER (Christophe), médecin et publiciste suisse, né à Saint-Gall en 1760, mort en 1800. Il fut longtemps professeur à l'université de Gœttingue, et devint conseiller du prince de Saxe-Cobourg. Médecin, il se montra enclin aux hypothèses; publiciste, il combattit avec passion la Révolution française. Ses ouvrages sont estimés des Allemands pour l'élégance du style. Nous citerons : *Nomenclature chimique pour la langue allemande* (1791, in-8°); *Nouvelles historiques et Considérations politiques sur la Révolution française* (Berlin, 1791-1795, 13 vol. in-8°); *Vie privée de Louis XVI, roi de France et de Navarre* (1793, 3 vol. in-8°); *Traité des maladies et de l'éducation physique des enfants* (1794, in-8°); *Sur le principe de Kant adapté à l'histoire naturelle* (1796, in-8°); *Description détaillée du système thérapeutique et pratique de Brown* (1797-1798, in-8°); *Description détaillée du système thérapeutique de Darwin* (1799, 2 vol. in-8°).

GIRVAN, petite ville maritime d'Ecosse, comté d'Ayr, à l'embouchure de la petite rivière de son nom, dans le golfe de la Clyde, à 24 kilom. S.-O. d'Ayr; 9,000 hab. Admirablement située, mais pauvre et mal bâtie, cette ville possède près de 2,000 métiers pour la filature du coton destiné aux fabriques de Glascow. Exploitation de calcaire et de gypse aux environs; pêche du saumon.

GIRY (Louis), littérateur et jurisconsulte, né à Paris en 1595, mort dans cette ville en 1665. La brillante réputation qu'il acquit comme avocat lui valut la charge d'avocat général aux chambres royales d'amortissement et des francs fiefs, et Mazarin, qui appréciait son esprit judicieux et son savoir, l'admit dans son conseil privé. Giry entra en relations intimes avec les beaux esprits de son temps qui se réunissaient chez Conrart, et devint un des premiers membres de l'Académie française. Il n'a fait que des traductions; mais ces traductions eurent du succès dans leur temps. Chapelain en vante le style pur et correct. Parmi ces productions, nous citerons : l'*Apologétique* de Tertullien (1636); la *Louange d'Hélène*, par Isocrate (1640); *De l'union de l'Eglise et de l'Etat*, de Habert (1641); l'*Histoire sacrée*, de Sulpice Sévère, les *Epîtres choisies* de saint Augustin (1653).

GIRY (François), hagiographe, fils du précédent, né à Paris en 1635, mort en 1688. Il fit partie de l'ordre des minimes, dont il devint provincial, et mourut jeune encore des suites de ses austérités excessives et de ses travaux. Giry a refondu avec beaucoup de succès une *Vie des saints* (1685, 2 vol. in-fol.), composée par le P. Simon Martin, du même ordre. Cet ouvrage a été réédité avec des augmentations par M. l'abbé Paul Guérin (1858-1859, 4 vol. in-4°). Giry a laissé, en outre, plusieurs ouvrages ascétiques et des *Vies* de saints personnages.

GISANT, ANTE adj. (ji-zan, an-te — rad. *gésir*). Qui gît; qui est couché, étendu : *Dans les campagnes, les bêtes, alléchées par les cadavres* GISANTS, *se ruaient sur les hommes qui respiraient encore.* (Chateaub.)

— Techn. *Meule gisante*, Meule de moulin fixe, sur laquelle tourne la meule supérieure.

— Sylvic. *Bois gisant*, Bois coupé et jeté par terre.

— **Substantiv.** Personne couchée, qui garde le lit :

Le médecin Tant-pis allait voir un malade
Que visitait aussi son confrère Tant-mieux.
Ce dernier espérait, quoique son camarade
Soutînt que le *gisant* irait voir ses aïeux.
LA FONTAINE.

— On écrit quelquefois GISSANT :

Ami Français, le prince ici *gissant*
Vécut sans gloire et mourut en pissant.
(*Epitaphe d'Antoine de Bourbon.*)

GISARME s. f. (ji-zar-me). Art mil. anc. Hache d'armes. ‖ On a dit aussi GIRARME et GUISARME.

GISBERGE ou **ERMISINDE**, première reine d'Aragon. Elle était fille de Renaud, comte de Bigorre et épousa, en 1036, Ramire, qui fut tué dans une bataille en 1063. Elle prit alors en mains les rênes de l'Etat, gouverna glorieusement et partagea ensuite le pouvoir avec son fils, don Sanche.

GISBERT (Jean), jésuite et théologien français, né à Cahors en 1639, mort en 1711. Il professa successivement la rhétorique et la philosophie à Tours, la théologie à Toulouse, puis devint provincial du Languedoc. Gisbert joignait à une vaste érudition une sagacité remarquable et beaucoup d'esprit. Ses principaux ouvrages sont : *Vera idea theologiæ cum historia ecclesiastica sociatæ* (Toulouse, 1676); *Dissertationes academicæ selectæ* (1688); *Scientia religionis universa, sive Historia ecclesiastica* (Paris, 1689, in-8°); *Scientiæ religionis seu theologiæ christianæ cum historia ecclesiastica sociatæ* (Toulouse, 1693); *Antiprobabilismus, sive Tractatus theologicus, etc.* (Paris, 1703, in-4°).

GISBERT (Blaise), jésuite et écrivain français, né à Cahors en 1657, mort à Montpellier en 1731. Il se livra à l'enseignement des belles-lettres, puis à la prédication, et obtint beaucoup de succès comme orateur de la chaire. On a de lui : l'*Art d'élever un prince* (Paris, 1684), réédité sous le titre de : l'*Art de former le cœur et l'esprit d'un prince* (1688, 2 vol. in-4°); la *Philosophie du prince* (Paris, 1689); le *Bon goût de l'éloquence chrétienne* (Lyon, 1701), ouvrage plusieurs fois réédité et le meilleur de l'auteur.

GISBURN, bourg d'Angleterre, comté d'York, West-Riding, sur la Ribble, à 75 kilom. O. d'York; 2,200 hab. Elevage considérable de bétail pour la boucherie.

GISCALA, ou **GISCHALA**, ville de la Palestine ancienne, dans la Galilée, tribu d'Azer, près des limites de la tribu de Nephtali. C'était une des villes de la Galilée fortifiées par Josèphe, et la dernière qui tint contre les Romains. Ce village, nommé par les Arabes *El-Djich*, situé sur une haute colline, a été totalement détruit par un tremblement de terre en 1837. On y voyait, avant cette catastrophe, plusieurs tombeaux de rabbins célèbres.

GISCALA (Jean DE), chef de factieux juifs. V. JEAN DE GISCALA.

GISCLARD (Jean-Jacques), homme politique français, né à Albi (Tarn) en 1795. En sortant de l'Ecole polytechnique, où il avait été admis en 1813, il suivit, à l'exemple de son père, la carrière commerciale, devint chef d'une fabrique de distillation, se fit remarquer par ses opinions libérales et fut élu, en 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés. Au mois de novembre de la même année, M. Gisclard donna sa démission de représentant du peuple et se tint à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1851, époque où le gouvernement le nomma maire d'Albi. L'année suivante, il se présenta, comme candidat officiel, devant les électeurs du Tarn, qui l'envoyèrent siéger au Corps législatif et lui renouvelèrent son mandat en 1857. Non réélu en 1863, M. Gisclard est rentré de nouveau dans la vie privée.

GISCON, général carthaginois du IVe siècle avant notre ère. Il était exilé de Carthage lorsque ses compatriotes furent complétement vaincus sur le fleuve Crimissus, en Sicile (339 av. J.-C.). Rappelé pour réparer ce de-